

Autre décision précoce du président Zedillo : le remplacement de la Cour suprême pratiquement dans son intégralité et la modification de la législation pour que maintenant les juges soient nommés pour 15 ans et non pour la vie. Il reste à voir ce que donneront ces changements.

La Commission nationale des droits de la personne du Mexique gagne lentement mais sûrement en crédibilité et jouit de l'appui explicite du président. En règle générale, ses recommandations sont plus directes qu'auparavant, et les États comme les autorités fédérales s'y conforment de plus en plus. À la suite du massacre de 17 paysans de l'État de Guerrero, en juillet 1995, elle a prononcé sa plus sévère condamnation. En 1995, les plaintes qu'elle a reçues ont augmenté de 12 % par rapport à 1994, en grande partie peut-être parce que son existence est mieux connue de l'ensemble de la population, mais aussi en raison du climat socio-économique difficile qui sévit actuellement et où toutes les formes de violation des droits de la personne semblent se multiplier. La crise économique a provoqué une augmentation de près de 30 % du chômage et du sous-emploi, et le pouvoir d'achat des salariés s'est érodé d'environ 14 % en 1995.

Trois groupes de la société mexicaine sont particulièrement exposés aux violations de leurs droits : les autochtones, les femmes et les enfants. Au Mexique, le racisme est insidieux et répandu, bien que l'insurrection du Chiapas l'ait rendu moins acceptable socialement. À la conférence de Beijing sur les femmes, le Mexique n'a pris aucun nouvel engagement sur l'amélioration de la condition féminine. Sous l'effet de la crise, les enfants arrivent aujourd'hui sur le marché du travail à un plus bas âge; les pouvoirs pensent aussi à réduire l'âge auquel la personne pourrait être jugée comme un adulte.

POSITION DU CANADA

Le Canada s'inquiète des violations des droits de la personne qui persistent au Mexique, et les ministres canadiens profitent fréquemment de leurs rapports ordinaires avec leurs homologues mexicains pour discuter avec eux de ces droits et de réforme démocratique et politique. En dépit de la gravité du problème, nous croyons que, depuis ces dernières années, le Mexique a accompli des progrès sensibles sur la voie du respect de ces droits et que les encouragements et les activités bilatérales constructives étayent ces progrès.

L'ambassade du Canada au Mexique entretient des rapports étroits avec la Commission nationale des droits de la personne de ce pays et avec de nombreuses ONG mexicaines vouées aux droits de la personne. À l'occasion, elle signale certains faits aux autorités mexicaines; en 1995, elle a soulevé, à un haut niveau, le cas de l'activiste d'ONG, Jorge Santiago Santiago, et d'un prêtre canadien.

Grâce au Fonds canadien d'initiatives locales, l'ambassade du Canada a versé en 1995 une contribution à 12 projets liés aux droits de la personne au Mexique; il y a notamment eu, à l'intention des communautés indigènes du Chiapas, neuf ateliers de sensibilisation dans ce domaine. Le Canada n'a pas de programme d'assistance technique bilatérale s'appliquant au Mexique.

Élections Canada ainsi que la Commission canadienne des droits de la personne ont noué d'étroites relations avec leurs contreparties du Mexique. En janvier 1995, le Directeur général des élections, M. Jean-Pierre Kingsley, a passé deux semaines au Mexique pour conseiller l'Institut électoral fédéral et, en octobre 1995, le Commissaire aux droits de la personne du Canada, M. Maxwell Yalden, a été l'hôte de son homologue mexicain (qui a aussi discuté de droits de la personne avec le ministre Ouellet) lors d'une visite de travail au Canada.